

# MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS



**SÉANCE ORDINAIRE 13 JUILLET 2021**

## **1.- Ordre du jour**

Accepté tel que rédigé et communiqué

## **1.a)- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS**

Dépôt des états financiers au 31 décembre 2020

## **1.b)- Ordre du jour**

### **a) Période de questions portant sur l'ordre du jour**

Règles pour la période de question numéro 1:

- 15 minutes;
- Maximum de deux (2) questions par intervenants;
- La question doit être formulée de façon succincte.

## **2.1 - Adoption et suivi des procès-verbaux**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 8<sup>ième</sup> jour de juin 2021 ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 15 juin 2021 et du 22 juin 2022 soient acceptés, tels que rédigés et communiqués.

### **3 - COMPTES À PAYER - JUIN 2021**

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>SOLDE</u></b>
<b>9251-5550 QC INC.</b>	<b>26 152.03</b>
<b>LES CONTENANTS DURABAC INC.</b>	<b>20 261.10</b>
<b>ESCALI PRO</b>	<b>6 230.50</b>
<b>AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI</b>	<b>10 122.08</b>
<b>MRC DE CHARLEVOIX</b>	<b>113 974.25</b>

### **3 - COMPTES À PAYER - MAI 2021**

<b>CONSORTIUM ROCHE/EMS</b>	<b>101 670.20</b>
<b>SOMAVRAC C.C. INC.</b>	<b>8 674.24</b>
<b>Affichage Artpublicx</b>	<b>33 969.37</b>
<b>Bibliothèque municipale</b>	<b>4 400.00</b>
<b>Bouchard et Gagnon notaires</b>	<b>4 846.27</b>
<b>Centre jardin de la Baie</b>	<b>8 070.82</b>

### **3 - COMPTES À PAYER - MAI 2021**

<b>Garage A Côté</b>	<b>4 943.93</b>
<b>Lam-é St-Pierre</b>	<b>4 947.87</b>
<b>Larouche lettrage</b>	<b>12 541.27</b>
<b>Cour municipale Côte de Beaupré</b>	<b>4 111.45</b>
<b>Ville de Baie-Saint-Paul</b>	<b>12 781.43</b>



## **4.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 679 – Publication des avis publics**

Ce projet de règlement concernant les modalités de publication des avis publics a pour but de favoriser la diffusion efficiente d'une information complète et compréhensible pour tout citoyen.

## **4.1.1 - Présentation du règlement no 679**

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, les modalités de publication des avis publics donnés à des fins municipales se feront par :

- Affichage au bureau Municipal
- Affichage au bureau de poste
- Affichage sur le site internet de la Municipalité – [www.petiteriviere.com](http://www.petiteriviere.com)
- Affichage sur l'application Voilà

## **4.2 - Adoption du règlement no 663 – Modifiant le règlement de zonage no 603 (Zone RX-2)**

Le présent règlement a pour objet d'autoriser la vente de boisson alcoolisée à l'extérieur du bâtiment principal ainsi que sur le patio pour un établissement d'hébergement de court séjour, et/ou à l'extérieur d'un bâtiment secondaire du même ensemble immobilier ;

## **4.3 - Adoption du règlement no 670 modifiant le règlement sur les permis et certificats 585**

Le règlement 670 a pour objet de modifier les conditions d'émission d'un permis de construction inscrite à l'article 4.3 et créer l'article 4.3.1 afin d'établir les conditions d'émission d'un permis de construction pour un bâtiment accessoire isolé d'une superficie égale ou inférieure à 25 m<sup>2</sup>

## **4.4 - Adoption du règlement 671 modifiant le règlement 603 (Hauteur des bâtiments)**

Le présent règlement a pour objet de modifier la définition de la hauteur d'un bâtiment sur le territoire de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

## **4.5 - Adoption du règlement no 672 modifiant le règlement no 603 (Entrée Charretière)**

Le présent règlement a pour objet de régir la mise en place de nouvelles entrées charretières mitoyennes sur le territoire de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

## **4.6 - Adoption du règlement no 674 modifiant le règlement sur les PAE (Plan d'Aménagement d'Ensemble) no 587 - structure en conteneur**

Le présent règlement a pour objet de permettre l'utilisation de matériaux certifiés ou récupérés (conteneur) à des fins structurelles pour un bâtiment principal et/ou un bâtiment secondaire.

## **4.7 - Adoption du règlement no 675 modifiant le règlement de zonage no 603 - structure en conteneur**

Le présent règlement a pour objet de permettre l'utilisation de conteneur usagé à des fins structurelles pour un bâtiment principal et/ou un bâtiment secondaire.



## **4.8 - Adoption du règlement no 676 modifiant le règlement 585 sur les permis et certificats**

Le présent règlement a pour objet :

- d'abroger le paragraphe e) du second alinéa de l'article 4.3;
- d'abroger le paragraphe e) du second alinéa de l'article 5.5.1;

## **4.8 - Adoption du règlement no 676 modifiant le règlement 585 sur les permis et certificats (SUITE)**

- Remplacer l'article 5.5.18 afin de définir de nouvelles conditions liées à l'usage "Résidence de tourisme";
- de créer l'article 5.9 " 5.9 Émission d'un certificat d'occupation" afin de définir les conditions d'émission d'un certificat d'occupation.

## **4.9 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 578-1 abrogeant le règlement d'emprunt no 578**

Abroger le règlement no 578 décrétant un règlement d'emprunt d'un montant de 67 200 \$ représentant 2 % du total des règlements à refinancer, soit 3 360 000 \$ pour les frais de refinancement des règlements suivants : 269, 331, 368, 412 et 465

## **4.9.1 - Présentation du règlement no 578-1**

Le règlement 578 décrétant un règlement d'emprunt d'un montant de 67 200 \$ représentant 2 % du total des règlements à refinancer, soit 3 360 000 \$ pour les frais de refinancement des règlements suivants : 269, 331, 368, 412 et 465, est abrogé.

## **4.10 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 680 - Modifiant le règlement de zonage no 603**

Modifier l'article 15.8.1 b) « Implantation des panneaux solaires », afin de permettre l'implantation des panneaux solaires sur le versant du toit donnant sur la cour avant ou latérale;

## **4.10.1 - Présentation du règlement no 680 - installation de panneaux solaires**

Le présent règlement a pour objectif de régir l'implantation des panneaux solaires sur l'ensemble territoire de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

## **4.11 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 682 - Modifiant le règlement de zonage no 603**

Modifier l'article 5.3.2 la « grille des usages, constructions et normes d'implantation par zone », afin limiter la hauteur des bâtiments à 4 étages et 18 mètres de hauteur dans la zone Um-1

## **4.11.1 - Présentation du règlement no 682 - Hauteur zone “UM-1”**

Le présent règlement a pour objectif de régir la hauteur des bâtiments en zone Um-1, zone présente sur le territoire de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.



## **4.12 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 681, amendant le règlement no 577**

Le règlement numéro 681, amendant le règlement no 577 afin de revoir la rémunération du personnel électoral.

## **4.12.1 - Règlement no 681 - Amendement au règlement no 577**

Amender le règlement no 577 afin de revoir la rémunération du personnel électoral.

## **4.13 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 683, modifiant le règlement 603**

Modifier l'article 5.3.2 la « grille des usages, constructions et normes d'implantation par zone », afin d'ajouter les usages G.1 Établissement où l'on sert de la boisson alcoolisée et G.2 Activités intérieures à caractère commercial dans les zones Um-1 et Rc-1.

## **4.13.1 - Règlement no 683 – Ajout d’usages en zones Rc-1 et Um-1**

Ajouter les usages G.1 Établissement où l’on sert de la boisson alcoolisée et G.2 Activités intérieures à caractère commercial dans les zones Um-1 et Rc-1.

## **5.1 - Ouverture de rues à des fins publiques - Versant**

Rue publique, les rues Chemin des Framboisiers et Chemin de la Bleuetière ainsi que de parties des rues de chemin Savard, Chagnon, Versant et Josaphat.

## **5.2 - Bail CSSSCN**

Reconduire le bail pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 pour le presbytère.

## **5.3 - Déneigement du Fief - Mandat entrepreneur**

Mandat à Bouchard et Gagnon excavation et pour un montant de 8 054.50 \$/km, plus les taxes applicables, telles que la soumission déposée ;

## **5.4 - Mandat - Maison Gabrielle Roy**

Mandat de 5 000 \$ à la Société d'Histoire de Charlevoix, pour les travaux cités :

- Rédaction des textes
- Suggestion d'images accompagnant les textes

Que le mandat initial contenu dans la résolution 150321 soit abrogé, ainsi que ladite résolution.



## **5.5 - Embauche journalier/opérateur**

Affichage de deux (2) postes de journalier/opérateur

## **5.6 - Embauche ajointe administrative RH - Adj. niveau 3**

Affichage d'un poste d'ajointe administrative  
niveau III

## **5.7 - Hydro-Québec - Chemin du Regulus**

Signature de la Convention réseau de distribution aérien / promoteur pour le Chemin de Regulus;

Signature de l'Entente de réalisation de travaux majeurs;

Paiement la somme de 32 665.32 \$, pour l'exécution des travaux;

## **5.8 - Paiement Dianne Dion**

Versement d'un montant de 3 579.12 \$ afin de payer les services de gérance administrative de projet dans le dossier d'assainissement des eaux usées, de distribution et d'alimentation en eau potable.

## **5.9 - Report des intérêts des taxes municipales - 31 août 2021**

Reporter au 31 août 2021 le moratoire concernant le congé d'intérêt sur les taxes municipales non payées.

## 5.10 - Budget participatif - Projets non retenus

- Escalade - les enfants d'abord 20 000 \$
- Expo du plateau des arts 7 000 \$

## **5.11 - Entente intermunicipale MRC - archives**

Entente relative à la fourniture de services techniques relatifs à la gestion documentaire et aux archives par la MRC de Charlevoix;

## 5.12 - Comité finance

Mise en place un comité administration et finance;

Messieurs Serge Bilodeau et François Fournier soient mandatés par le conseil pour siéger à ce comité.



## **5.13 - Vente de terrain (LOT 4 793 512) par appel de propositions**

La vente d'une partie du lot 4 793 512 par appel de propositions auprès de la population.

## **5.14 - Rapport d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable**

Rapports d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité.

## **5.15 - Dérogation mineure - LOT 5 637 508 Chemin du Trait-Carré**

Refuse la demande de dérogation mineure formulée par le propriétaire du lot 5 637 508.

## **5.16 - Dérogation mineure - LOT 5 909 453 Chemin Savard**

Refuse la demande de dérogation mineure formulée par le propriétaire du 34 Chemin Savard (lot 5 909 453).

**5.17 - Nouvelle Construction - Lot 4 793 023 -**  
**Chemin Jacques-Labrecque**  
Émettre le permis demandé.



ÉLÉVATION AVANT

## 5.18 - 1367 rue Principale : Garage annexé

Émettre le permis demandé.



## **5.19 - Agrégats - Mandat entrepreneur**

Mandat à Aurel Harvey et fils pour l'achat d'agrégats.

## 5.20 - Embauche - étudiants

Embauche de deux (2) ressources supplémentaires à temps partiel (2 jours/semaine) comme étudiant pour l'été 2021.



## **5.21 - Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques**

Appui financier de 11 154 \$ au Ministère en 2021-2022 pour un projet permettant de mettre en œuvre des activités et/ou des partenariats soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire.

## **5.22 - Servitude pour bacs “semi-enfouis” - Chemin du Versant**

Servitude sur le lot (5 047 607) afin d’installer des bacs semi-enfouis.

## **5.23 – Corporation du sentier des caps de Charlevoix - Cautionnement**

Renouvellement d'un cautionnement du prêt  
Sentier des Caps.

## **6. - Prise d'acte des permis émis en juin 2021**

## **7 - Courrier de juin 2021**

## 8 - Divers

## **9 - Rapport des conseillers(ère)**

Publié sur les réseaux sociaux

## **10 - Questions du public**

Règles pour la période de question numéro 2 :

- 30 minutes;
- Questions en lien avec l'ordre du jour;
- Possibilité de poser plusieurs questions si en lien avec l'ordre du jour;
- La question doit être formulée de façon succincte.



## **11 - Levée de l'assemblée**